

**Sujet :** ANGVC - dépôt de plainte  
**De :** ANGVC <angvc@sfr.fr>  
**Date :** 11/05/2020 à 19:52  
**Pour :** Accueil.tj-melun@justice.fr

A l'attention de Monsieur le Procureur de la République du Tribunal judiciaire de Melun.

Veillez trouver ci-jointe la plainte que je dépose au nom de la Présidente de l'association contre le maire de Voisenon (77950) pour ses propos dispensés dans un courrier du 09/05/2020 à ses administrés que vous trouverez en pièce jointe avec nos statuts.

En vous en souhaitant une bonne réception et dans l'attente de suites que vous voudrez bien donner à cette affaire déplorable.

--



**Association Nationale des Gens du Voyage Citoyens**

**Marc BEZIAT, le Délégué Général**

Immeuble Axe Nord - 9/11, avenue Michelet

93400 – Saint Ouen

Tél. 01 82 02 60 13

Port. 06 15 73 65 40

Fax. 09 74 44 55 06

[www.angvc.fr](http://www.angvc.fr)

— Pièces jointes : —

---

Aff. maire Voisenon 77 - PLAINTÉ TJ Melun 110520.pdf	385 Ko
Aff. maire Voisenon 77 - Lettre maire 090520.pdf	73,5 Ko
ANGVC - STATUTS 220515.pdf	533 Ko

---